

Fact sheet Fédération de la médecine complémentaire

Fondation	29 octobre 2009
Membres	anthrosana - Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie, la Communauté d'intérêts Phytothérapie – remèdes à base de plantes, Ordre suisse des pharmaciens homéopathes OSPH/SAGH, Organisation du monde du travail de la médecine alternative OdA AM, Organisation du monde du travail en thérapie complémentaire OdA KTTC, Association suisse des droguistes, Association suisse Kneipp, Association suisse pour les médicaments de la médecine complémentaire ASMC, Association Vétérinaire Suisse pour la médecine complémentaire et alternative CAMVET.ch, Trägerverein Paracelsus-Spital, Union des sociétés suisses de médecine complémentaire, Association pour le développement de l'homéopathie classique ADHC, Verband für Anthroposophisch Erweiterte Pharmazie VAEPS, vitaswiss
But	<p>La Fédération s'engage pour que le domaine de la santé en Suisse prenne en compte les médecines complémentaires et alternatives.</p> <p>Son but est notamment l'application des revendications centrales liées à l'article 118a « Médecines complémentaires » de la Constitution fédérale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la médecine intégrative (collaboration entre la médecine traditionnelle et complémentaire) - Admission des méthodes médicales de la médecine complémentaire dans l'assurance de base et dans les autres assurances sociales (SUVA, assurance militaire et assurance invalidité) - Encouragement de l'enseignement et de la recherche - Création de diplômes nationaux et d'autorisations cantonales de pratiquer pour les thérapeutes non-médicaux - Garantie de la diversité des produits thérapeutiques
Activités	<p>Afin de réaliser le but de l'association, la Fédération prend des mesures appropriées, lance des projets et peut participer activement à des actions de tiers. Les tâches sont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - représenter les intérêts auprès du corps législatif, de l'exécutif et des autorités fédérales et cantonales (participation aux discussions sur la politique de la santé, aux procédures de consultation et participation à des interventions, lancement d'initiatives et référendums populaires cantonaux) - assurer le secrétariat général du groupe parlementaire Médecine complémentaire - transmettre les connaissances aux professionnels et à d'autres personnes intéressées (au moyen de publications et de manifestations) - service de presse (médias spécialisés et publics) - créer et gérer des passerelles avec l'étranger

Catégories de membre	<p>Catégorie 1 anthrosana, ADHC, CAMVET.ch, Trägerverein Paracelsus-Spital, OSPH/SAGH, VAEPS, vitaswiss</p> <p>Catégorie 2 OdA AM, OdA KTTC</p> <p>Catégorie 3 Association suisse des droguistes, la Communauté d'intérêts Phytothérapie</p> <p>Catégorie 4 -</p> <p>Catégorie 5 -</p> <p>Catégorie 6 ASMC, Union des sociétés suisses de médecine complémentaire</p> <p>Bienfaiteurs Aeskulap Klinik Brunnen, Antistress AG / Burgerstein Vitamine Association suisse Kneipp, Complemedis AG, ebi-pharm, Ita Wegman Klinik, Lukas Klinik, Max Zeller Söhne AG, Medidor AG, Omida AG, Phytomed AG, Padma AG, Paracelsus Klinik Lustmühle, St. Peter Apotheke, Schweizerischer Verband für Natürliches Heilen SVNH</p>																		
Droit de vote et cotisation de membre p.a.	<p>Les catégories de membre reçoivent les droits de vote suivants aux assemblées des délégués :</p> <table data-bbox="432 824 1053 1048"> <tr> <td>catégorie 1</td> <td>2 voix</td> <td>CHF 2'000</td> </tr> <tr> <td>catégorie 2</td> <td>3 voix</td> <td>CHF 4'000</td> </tr> <tr> <td>catégorie 3</td> <td>4 voix</td> <td>CHF 6'000</td> </tr> <tr> <td>catégorie 4</td> <td>5 voix</td> <td>CHF 8'000</td> </tr> <tr> <td>catégorie 5</td> <td>6 voix</td> <td>CHF 10'000</td> </tr> <tr> <td>catégorie 6</td> <td>7 voix</td> <td>CHF 12'000</td> </tr> </table>	catégorie 1	2 voix	CHF 2'000	catégorie 2	3 voix	CHF 4'000	catégorie 3	4 voix	CHF 6'000	catégorie 4	5 voix	CHF 8'000	catégorie 5	6 voix	CHF 10'000	catégorie 6	7 voix	CHF 12'000
catégorie 1	2 voix	CHF 2'000																	
catégorie 2	3 voix	CHF 4'000																	
catégorie 3	4 voix	CHF 6'000																	
catégorie 4	5 voix	CHF 8'000																	
catégorie 5	6 voix	CHF 10'000																	
catégorie 6	7 voix	CHF 12'000																	
Membres passifs	<p>Individus/famille au moins CHF 50.-</p> <p>Société/institution au moins CHF 450.- (club de bienfaiteurs)</p>																		
Comité	<p>Dr méd. Hansueli Albonico</p> <p>Martin Bangerter</p> <p>Jürg Binz</p> <p>Conseiller aux Etats Rolf Büttiker</p> <p>Conseillère nationale Edith Graf-Litscher, co-présidente</p> <p>Dr Lukas Rist, co-président</p> <p>Heidi Schönenberger</p> <p>Dr Herbert Schwabl, trésorier</p> <p>Christian U. Vogel</p> <p>Beisitzer : Conseiller aux Etats Luc Recordon, Conseiller national Jean-François Steiert, Walter Stüdeli</p>																		
Secrétariat général	<p>Fédération de la médecine complémentaire, Christine Keller Sallenbach, Secrétaire générale Amthausgasse 18 3011 Berne Tél : 031 560 00 24 Fax 031 560 00 25 info@dakomed.ch www.fedmedcom.ch CP 90-151274-4</p>																		